

Dans la rue et dans la grève le mardi 10 mars la fédération Sud éducation appelle les personnels de toute l'éducation à rejoindre les personnels du supérieur et les étudiants

Les revendications du mouvement universitaire :

- contre la LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) et ses conséquences ;
 - la suppression programmée du corps de catégorie C des Biatoss et l'externalisation de leurs fonctions, pour la titularisation des précaires en poste ;
 - le projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs ;
 - le démantèlement en cours des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, etc.) et leur transformation en agence de moyens ;
 - les dotations budgétaires insuffisantes dans l'enseignement supérieur et la recherche, et la mise en concurrence des universités.
- Pour l'obtention d'un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels de bibliothèque, administratifs et techniques, sur postes de fonctionnaire de la fonction publique d'Etat, à la hauteur des besoins
Contre la masterisation et la réforme des concours de recrutement du premier et du second degré.

En quoi sommes nous concernés dans le premier et le second degré ?

Le projet Darcos-Pécresse vise à précipiter les futurs enseignants du primaire et du secondaire dans la précarité. Dans un contexte de réduction des postes aux concours, les candidats qui n'obtiendront pas le master « métier d'enseignement » constitueront un vivier d'enseignants précaires sans autre débouché. Le tarissement des postes aux concours entraîne déjà l'augmentation du recrutement d'enseignants sans statut. À terme, les recrutements s'effectueraient sans concours en puisant dans le vivier des étudiants titulaires de master. Cela signerait la remise en cause du statut de la fonction publique pour les personnels de l'Éducation Nationale, comme c'est déjà le cas par exemple à La Poste et France Telecom.

Le projet Darcos-Pécresse vise donc à mettre en concurrence plusieurs catégories d'enseignants, avec un moins-disant salarial pour le plus grand nombre. Ce projet aboutirait à multiplier les embûches pour les étudiants des milieux populaires, - déjà de moins en moins nombreux - et à développer les stages sous-payés. Il accroîtrait le tri social déjà à l'œuvre de la maternelle à l'université. Le projet Darcos-Pécresse renonce à une véritable formation en alternance, articulant connaissances scientifiques et compétences didactiques et pédagogiques.

Pour SUD éducation, il est hors de question d'accompagner cette contre réforme en négociant des améliorations à la marge. SUD éducation a signé l'Appel du 8 novembre et participé aux côtés d'autres syndicats et organisations aux coordinations nationales sur la formation des enseignants et la refonte du statut des enseignants-chercheurs. SUD Education a participé aux dernières réunions de la Coordination nationale des Universités. Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales à nous rejoindre dans cette démarche de résistance au démantèlement

Nos revendications spécifiques sur quelques points :

- 1- nous exigeons le retrait pur et simple du projet Darcos Pécresse, pas un simple moratoire : il n'y a rien dans ce texte qui représente une avancée significative ;
- 2- pour SUD éducation, la licence doit rester le diplôme permettant aux étudiants de se présenter aux concours de recrutement ;
- 3- il faut maintenir dans l'enseignement supérieur un institut spécifique de formation professionnelle des enseignants stagiaires reçus aux concours ;
- 4- nous revendiquons l'allongement de la formation professionnelle : deux années salariées pleines après l'obtention du concours pour poursuivre les apprentissages disciplinaires et acquérir des compétences didactiques et pédagogiques. Nous revendiquons la reconnaissance d'un meilleur niveau de qualification pour tous les enseignants, donc de meilleurs salaires : le master doit être délivré à la fin de la formation professionnelle ;
- 5- pour former les enseignants, il faut des formateurs de différentes catégories : enseignants-chercheurs, enseignants du premier et second degré, maîtres-formateurs...

Sur la base de ces revendications, SUD éducation appelle les enseignants, les stagiaires et les étudiants à s'engager dans l'action pour faire reculer les ministres et obtenir l'abandon du projet Darcos-Pécresse, véritable régression sociale et pédagogique : c'est l'avenir de l'Éducation qui est en jeu.

L'éducation et la formation ne sont pas une charge mais un investissement !

Au moment où nous prenons connaissance des mesures de carte scolaire dans le second degré et les 3000 suppressions de postes au concours dans le premier degré, il devient urgent d'amplifier la mobilisation contre cette politique.

**De la maternelle à l'Université, unissons-nous pour la qualité du service public
d'éducation et de recherche.**

Saint Denis le 26 février 2009

La « *Masterisation* » des enseignants

Jusqu'ici, après trois années de licence à l'université, une année à préparer les concours de recrutement, le futur enseignant (hors agrégés) devient stagiaire en alternance entre l'IUFM et le « terrain ». Il passe donc du statut d'étudiant à celui d'enseignant progressivement, en recevant une formation professionnelle, avant d'être titularisé à l'issue de la cinquième année.

Une formation à bac + 5 et un recrutement à bac + 5, ce n'est pas la même chose !

La réforme de Sarkozy et Darcos consiste à proposer au futur enseignant cinq années de formation universitaire pour y préparer un master avant de pouvoir passer les concours : en cas de succès, il se retrouvera immédiatement en exercice et ce, à temps plein. C'est cette « *masterisation* » qui justifiera le fait d'être « *payé plus cher en début de carrière* » sans devoir augmenter les salaires de toute la Fonction publique...

La « *masterisation* » est l'application aux enseignants de la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat), que nous avons combattue notamment pour la sélection sociale qu'elle renforçait à l'université. Sans accompagnement social, impensable actuellement, l'allongement des études avant une entrée dans un métier, quel qu'il soit, conduit inexorablement à un accroissement de la sélection sociale.

Mais le plus grave est qu'il s'agit de porter à bac + 5 le niveau universitaire de recrutement, mais sûrement pas la formation professionnelle de l'enseignant, qui sera de fait quasiment supprimée.

Or nous avons suffisamment connu la situation de tous les précaires envoyés du jour au lendemain devant une classe pour savoir combien il est périlleux d'apprendre « sur le tas », même avec les conseils d'un collègue chevronné.

Défendre la formation professionnelle des enseignants

La formation qui est donnée dans les IUFM peut et doit être améliorée. Les critiques des « usagers » sont souvent justifiées : trop de distance entre les cours à l'IUFM et les difficultés sur le terrain, pas assez d'analyse de pratiques, multiplication de stages divers, surcharge de travail... Du moins cette formation a-t-elle le mérite d'exister. Le problème aujourd'hui n'est pas la défense des IUFM, mais la sauvegarde et le développement d'une formation à l'enseignement.

L'enseignement est en effet un métier, mettant en jeu des savoirs et savoir-faire complexes, une profession, impliquant la capacité à adapter et

transformer son objet, et une fonction publique, relevant de l'État.

Comme tel, il nécessite avant d'être exercé une formation qui ne peut se réduire à un simple « compagnonnage » la première année d'exercice, ni à l'imitation de la méthode d'un maître. Elle implique prise de recul et analyse des pratiques, permettant au savoir professionnel de s'autonomiser progressivement de la pratique.

Les raisons de la réforme Sarkozy

Ce sont ces notions que la réforme veut jeter à bas. Replacée dans son contexte politique, elle prend son véritable sens, à la fois appui conjoncturel pour la politique du gouvernement et bouleversement de fond du métier d'enseignant dans le sens du libéralisme.

Dans l'immédiat, les 25000 enseignants-stagiaires qui apprennent le métier en alternance sont payés comme fonctionnaires stagiaires. Si on les transforme en étudiants préparant un *master*, ce sera autant d'économies.

Par ailleurs, cette réforme sert à satisfaire les adversaires compulsifs — et pas seulement à droite — du prétendu « pédagogisme », qui ne cessent de réclamer un enseignement fondé sur la seule transmission de savoirs académiques et un retour à l'école « d'autrefois ».

Mais surtout cette réforme met en œuvre tout ce que dix ans de rapports phares du libéralisme annonçaient et que nous avons pu contenir jusqu'ici.

Une réforme idéologique longuement mûrie

Les IUFM ont été discrédités par une campagne continue : Le Figaro du 31 mai 2006 titre « *La formation dispensée dans les IUFM est jugée insuffisante et inadaptée, selon un sondage conduit par le Ministère* ». Dès 2007, on leur enlève le pouvoir de valider la formation des stagiaires : ils ne communiquent plus désormais au jury de recrutement qu'une « évaluation » des fameuses « dix compétences ». Leur intégration aux universités ouvre la voie à l'immersion complète des futurs enseignants dans le système purement universitaire LMD (Licence-Master-Doctorat). Il y a là un nouveau partage des tâches : au Supérieur [1] la formation des futurs enseignants, à l'Éducation nationale leur recrutement.

[1] Plus précisément à l'université, puisque la plupart des IUFM ne sont pas habilités à délivrer des masters, ce qui laisse mal augurer de leur avenir.



Du côté de la Fonction publique, on a préparé le terrain à la remise en cause des statuts. La loi du 26 juillet 2005 crée, à côté des fonctionnaires, des CDI dans la Fonction publique d'État. Une circulaire du 1^{er} décembre 2005 règle son application à l'Éducation nationale. Plus explicite encore, la loi LRU du 10 août 2007 précise : « *le président peut recruter, pour une durée déterminée ou indéterminée, des agents contractuels 1° Pour occuper des fonctions techniques ou administratives de catégorie A 2° Pour assurer [...] des fonctions d'enseignement, de recherche, ou d'enseignement et de recherche* ».

Ce qui nous attend si nous ne luttons pas

Un certain nombre de rapports officiels préparent les évolutions en cours, que la *Révision Générale des Politiques Publiques* (RGPP) devrait légaliser. Le rapport Pochard de février 2008 appelait à « *examiner les possibilités de réintroduire dans le droit de la Fonction publique, et bien sûr chez les enseignants, des éléments de négociation contractuelle et de contrat* ». Le Livre blanc sur l'avenir de la Fonction publique, remis le 17 avril 2008 par Jean-Ludovic Silicani, préconise de « *créer un marché de l'emploi public avec une bourse de l'emploi sur laquelle l'ensemble des postes vacants seront mis en ligne. Tous les agents publics pourront se porter candidat à un poste vacant.* »

Pour le recrutement des enseignants, et des fonctionnaires en général, on sent en fait se profiler deux options de la même politique. Pour les uns, les plus « libéraux », on supprime les concours : création au sein des universités de masters professionnels « métiers de l'éducation », puis recrutement a posteriori sur une liste d'aptitude dans laquelle l'employeur local sélectionnerait les candidats au profil souhaité.

Pour les autres, les plus « conservateurs », on garde des concours de recrutement, mais ouverts aux seuls titulaires des masters et simplifiés. C'est le sens du rapport de l'IGA Corinne Desforges du 19 février 2008, qui préconise de « *recentrer les procédures de recrutement de l'État autour de quelques grands concours non plus par corps mais par niveau ou par filière professionnelle, avec affectation sur des bassins locaux d'emplois* », à l'image de ce qui se fait dans la Fonction publique Territoriale. La différence entre ces deux options n'est pas fondamentale, Silicani l'affirme : « *On peut obtenir [...] une souplesse au moins aussi grande dans le cadre du statut que dans le cadre du contrat.* »

Les enjeux de la masterisation

Enfin la « *masterisation* » elle-même pose question. Il y a actuellement en France 25000 enseignants stagiaires, et seulement 60000 étudiants en master 2, qui sont bien loin de tous se destiner à l'enseignement.

Si les concours sont maintenus, c'est pire : pour recruter 25000 enseignants sans ôter tout sens au concours, il faudrait au moins 50000 candidats. Or si la plupart des universités ont introduit un *numerus clausus* en master 1 et une sélection en master 2, ce n'est pas pour ouvrir les vannes d'une « *masterisation* » massive ! Question connexe, que fera-t-on des titulaires de masters recalés aux concours ?

Se profile alors une autre orientation, car il serait erroné d'imaginer que les conseillers de l'Élysée ne savent pas compter : on recrute chaque année par concours quelques milliers seulement d'enseignants détenteurs d'un master, qui seront fonctionnaires titulaires. Et pour les milliers voire dizaines de milliers d'enseignants manquants (malgré les suppressions de postes, il en manquera !), on les recrute comme contractuels soit parmi les recalés aux concours, soit parmi les étudiants qui préparent un master. On crée plusieurs catégories d'enseignants, sur un modèle à l'anglaise ou une des formules équivalentes, plus diviseuses les unes que les autres.

Un indice de cette volonté a été fourni dès cet été par le « *soutien scolaire* » mis en place dans 200 lycées, et en partie confié à des étudiants en master ou des doctorants !

Fédération des syndicats SUD Education.- fede@sudeducation.org

17 boulevard de la Libération ■ 93200 Saint-Denis ■ tél 01 42 43 90 09 ■ fax 01 42 43 90 32

Coordination nationale des Universités Université Paris – Nanterre, le 20 février 2009

Communiqué du matin

La journée de manifestations du 19 février a rassemblé 50000 enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATOSS, ITA, précaires, post-doctorants, doctorants, étudiants, et des personnels de l'Education Nationale dans toute la France. Aujourd'hui, le 20 février 2009, la 4ème Coordination nationale des universités se tient à Nanterre.

Elle exprime son exaspération face au mépris sans précédent manifesté par le gouvernement et par le président de la République vis-à-vis de son mouvement et de ses revendications, vis-à-vis de l'ensemble de la communauté universitaire.

Elle constate que les revendications posées par les Coordinations précédentes n'ont pas été satisfaites et que les réformes contestées n'ont pas été retirées.

En conséquence, elle maintient le mot d'ordre de grève, reconductible, totale et illimitée lancé le 22 janvier : « *L'Université et la Recherche s'arrêtent* ».

Motion 1 « *De la maternelle au supérieur* »

Les délégués à la Coordination nationale des universités réunie à Nanterre le 20 février 2009 constatent qu'un projet cohérent est en train d'être mis en place de la maternelle à l'université : casse des services publics et des statuts des personnels et des établissements de la fonction publique, éducation à deux vitesses, mise en concurrence des établissements, crédits insuffisants, suppressions de postes, précarisation. Nombre de nos revendications concernent les collègues de la maternelle, du primaire et du secondaire, et au-delà l'ensemble de la société. Leurs revendications sont les nôtres. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'emploi, la réforme des concours de recrutement et de la formation des enseignant-e-s, mais aussi la remise en cause des disciplines et des statuts nationaux.

La coordination appelle à la multiplication des actions communes partout sur le mot d'ordre « *De la maternelle à l'université : retrait des contre-réformes Darcos/Pécresse* ».

Elle reprend la proposition que soit organisée une grande journée de mobilisation sur ce mot d'ordre début mars.

Dans cette perspective, elle mandate une délégation pour prendre contact avec les organisations syndicales et l'Intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle appelle nos collègues à aller discuter dans les écoles, collèges et lycées. Elle appelle les IUFM à

rejoindre massivement le mouvement et à le relayer auprès des maîtres formateurs. Elle mandate une délégation à la coordination parents-enseignants du 14 mars à Montpellier.

Calendrier

5 mars : journée nationale de manifestations. Par ailleurs, si nos exigences ne sont pas satisfaites à cette date, nous appelons à la démission de toutes les charges administratives non électives et au refus de participation aux jurys (bac, BTS, DUT, Capes-Aggreg, session de printemps...) et à pratiquer l'obstruction dans le cadre des mandats électifs.

6 mars : Prochaine AG de la Coordination nationale à Paris 12 (peut-être avec Marne-La-Vallée).

10 mars : Grande manifestation nationale "de la maternelle à l'université" à Paris.

12 mars : Appel à soutenir et à participer à la Coordination Nationale des laboratoires.

19 mars : Appel à la journée de mobilisation nationale intersyndicale et interprofessionnelle.

Présents à la Coordination nationale à l'Université Paris Nanterre

Universités

Angers Antilles-Guyane Avignon Artois Aix-Marseille I Aix-Marseille III Bordeaux I Bordeaux II Bordeaux III Bourgogne Brest Bretagne Sud Bretagne occidentale Caen Cergy Clermont II Compiègne Evry Franche-Comté Grenoble 1 Haute Bretagne Le Havre Le Mans Lille 1 Lille 3 Limoges Littoral Lyon 1 Marne-la-Vallée Metz Montpellier II Montpellier III Mulhouse-Colmar (Haute Alsace) Nancy 1 Nancy 2 Nantes Orléans Paris 1 Paris 3 Paris 4 Paris 5 Paris 6 Paris 7 Paris 8 Paris 9 Paris 10 Paris 11 Paris 12 Paris 13 Pau Picardie Poitiers Reims Rennes 1 Rennes 2 Rouen Saint-Etienne Strasbourg Toulon Toulouse 2 Toulouse 3 Tours Valenciennes Versailles Saint Quentin

Autres établissements et organismes

CNAM Ecole française de Rome EHESS ENS Cachan ENS LSH ENS Paris ENS Lyon IEP Paris IEP Rennes IEP Toulouse INALCO IUFM Paris IUT Troyes Museum Observatoire de Paris

Associations et sociétés savantes

APMESU ASES Défense de l'université Papera Reconstruire l'école SF études 18ème SFLG SFS SIES SLR SLU SMF

Syndicats

FERC-CGT SNPRES-FO Intersyndicale de l'Enseignement supérieur Intersyndicale de l'administration centrale SNCS-FSU SNESup-FSU, Sud Education, Sud Recherche.

Fédération des syndicats SUD Education.- fede@sudeducation.org

17 boulevard de la Libération ■ 93200 Saint-Denis ■ tél 01 42 43 90 09 ■ fax 01 42 43 90 32